



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

**Dialogue De La Tres-Sainte Vie De La Vierge Marie. De
ses eminentes perfections, & les devoirs que nous luy
deuons rendre**

Pont-A-Movsson, 1649

CLXXXI. Que peut on faire ponr les bien celebrer?

[urn:nbn:de:hbz:466:1-46934](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-46934)

me, & l'affection, qu'on luy porte ;
aussi l'Eglise nous oblige à les solé-
niser avec tous les appareils, que
nous pourrons; car comme la Vier-
ge surpasse tous les Saints en digni-
té, en pouuoir, en merites, & en
gloire, il ne faut pas trouuer étran-
ge, si l'on celebre extraordinairement
ses festes, & si les ames deuotes
s'y disposent, & preparent, afin
de participer aux biens que Dieu
leur veut donner par l'entremise
des prieres de sa tres-saincte Mere.

C L X X X I.

*Que peut on faire pour les bien
celebrer ?*

En premier lieu il faut bien en-
tendre le mystere duquel on fait la
feste ce iour là; pour cét effet, il est
bon d'en prendre la lecture: puis re-
mercier Dieu du benefice qu'on y
auroit receu de sa main liberale: En
apres on pourra demander quelque
faueur par l'entremise, & l'interces-
sion de la Vierge, luy adressant quel-
ques prieres approuuées de l'Eglise:

M

Finalemēt c'est la coustume la veille de ses festes, d'exercer quelques actes de vertu extraordinaire ; sur tout il faudra estre plus modeste, & retenu en ses deportemens, & manieres de faire.

CLXXXII.

Quels actes de vertus pourroit-on exercer ?

La plus part des deuors seruiteurs de la Vierge de l'un, & de l'autre sexe, ieunent ou font abstinence; du moins ils se priuent de tous plaisirs superflus, particulièrement des voluptez charnelles, bien que licites, & permises en vn legitime mariage: Cette saincte pratique est fort ancienne, quoy qu'aucun precepte n'y oblige. En suite de telle, ou pareille disposition, la Vierge qui ne se laisse vaincre en liberalité, ne manque point de leur obtenir quelque faueur, & de s'en reuēcher en monnoye du Ciel.